



**EVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION DES PORTE- GRAINE POTAGERES**

Cette note détaille l'évolution des coûts de production. Les coûts de production ont été révisés pour la récolte 2016 avec une redéfinition des itinéraires techniques types par espèce. Aussi, l'année de référence est dorénavant la récolte 2016 avec une nouvelle liste d'espèces. Nous avons retiré le chou et le concombre référencés dans les années antérieures et ajouté la betterave hybride, coriandre population et la courgette hybride. L'étude a montré que pour la culture d'oignon l'itinéraire technique était principalement influencé par la période de semis (automne ou printemps) plus que par le type (hybride ou population).

Pour chaque espèce, chaque poste présenté dans la fiche coût de production est rattaché à l'une ou plusieurs des catégories de coûts suivantes :

- « SMIC », « Engrais et amendements », « Protection des cultures », « Machines et biens d'équipements », « Energie », « Prix » dont les indices sont donnés par l'INSEE de façon mensuelle.

Le tableau 1 indique à quelle catégorie de coût est rattaché chaque poste et donc selon quel indice il devra évoluer et le tableau 2 l'évolution annuelle de chaque indice

Tableau 1 : classement des différents postes

Catégorie	SMIC	Engrais et amendements	Protection des cultures	Machines et biens d'équipements	Energie	Prix
<b>Charges de la culture</b>	Main d'œuvre	- Fertilisation en éléments majeurs - Fertilisation en compléments minéraux	- Hélicides - Herbicides - Fongicides - Insecticides - Régulateur de croissance - Dessiccation chimique	- Traction (hors carburant) -matériel hors traction	- carburant	- Semences de bases - Pollinisation - Irrigation - Analyses du lot - Assurances spécifiques - 50% coût d'utilisation (entretien et autres) - Cotisations FNAMS et GNIS - Fermage - Autres charges fixes et variables

Tableau 2 : évolution des indices INSEE et du SMIC

	SMIC	Engrais et amendements	Protection des cultures	Machines et équipements	Energie	Indice des prix
2010 à 2011	1,02%	14,19%	-0,94%	1,16%	19,60%	1,77%
2011 à 2012	2,19%	12,93%	-0,19%	1,94%	16,11%	2,22%
2012 à 2013	3,17%	0,91%	0,17%	2,25%	5,07%	1,34%
2013 à 2014	0,69%	-9,39%	0,45%	1,81%	-1,97%	0,74%
2014 à 2015	0,95%	1,26%	-0,07%	0,32%	-9,68%	0,16%
2015 à 2016	0,73%	-3,74%	-1,16%	1,08%	-15,06%	0,03%
2016 à 2017	0,78%	-10,47%	-0,54%	1,17%	7,90%	0,72%
2017 à 2018	1,08%	0,19%	-0,25%	2,35%	9,08%	1,32%
2018 à 2019	1,37%	9,40%	-1,10%	3,20%	9,40%	1,60%
2019 à 2020	1,36%	-3,61%	-4,17%	1,62%	-6,99%	0,89%

Le tableau 3 présente l'évolution entre les deux campagnes 2019 et 2020 du coût de production pour une espèce donnée en fonction d'une part des indices d'évolution des postes par catégorie et d'autre part en fonction de la part du poste dans le coût total.

**Tableau 3 : Evolution des charges directes sur 2020 et 2019**

	Récolte 2019	Récolte 2020	Réc 2020/ Réc 2019
Betterave hybride	3148	3131	-0,6%
Betterave pop	2953	2932	-0,7%
Carotte hybride	4605	4584	-0,4%
Carotte population	2339	2316	-1,0%
Chicorée Witloof repiquée	4257	4278	0,5%
Chicorée Witloof semis direct	3976	3968	-0,2%
Coriandre	962	956	-0,6%
Courgette	5724	5761	0,7%
Epinard Hybride	2031	2020	-0,6%
Haricot	2392	2381	-0,4%
Mâche	2388	2371	-0,7%
Oignon Automne	5163	5181	0,3%
Oignon Printemps	4371	4394	0,5%
Persil	1648	1630	-1,0%
Poireau pop repiqué	11728	11827	0,8%
Poireau pop semis direct	6040	6063	0,4%
Pois	1388	1377	-0,8%
Radis hybride	2940	2927	-0,4%
Radis pop	2351	2339	-0,5%

Les charges directes par année de récolte sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Charges directes annuelles

Charges directes (€)	2014	2015	2016	Changement d'ITK	2017	2018	2019	2020
				2016				
Betterave hybride				3 047 €	3 041 €	3 081 €	3 148 €	3 131 €
Betterave pop	2 956 €	2 952 €	2 918 €	2 862 €	2 854 €	2 890 €	2 953 €	2 932 €
Carotte hybride	3 907 €	3 908 €	3 885 €	4 471 €	4 482 €	4 534 €	4 605 €	4 584 €
Carotte population	2 530 €	2 526 €	2 498 €	2 273 €	2 259 €	2 287 €	2 339 €	2 316 €
Chicorée Witloof repiquée	5 369 €	5 373 €	5 353 €	4 100 €	4 117 €	4 174 €	4 257 €	4 278 €
Chicorée Witloof semis direct	3 422 €	3 415 €	3 385 €	3 832 €	3 846 €	3 900 €	3 976 €	3 968 €
Coriandre				921 €	921 €	937 €	962 €	956 €
Courgette				5 498 €	5 528 €	5 608 €	5 724 €	5 761 €
Epinard Hybride	2 104 €	2 096 €	2 074 €	1 962 €	1 954 €	1 981 €	2 031 €	2 020 €
Haricot	2 267 €	2 262 €	2 246 €	2 301 €	2 310 €	2 344 €	2 392 €	2 381 €
Mâche	2 407 €	2 402 €	2 380 €	2 316 €	2 317 €	2 345 €	2 388 €	2 371 €
Oignon hybride*	7 122 €	7 152 €	7 153 €	4 965 €	4 990 €	5 062 €	5 163 €	5 181 €
Oignon pop*	7 485 €	7 521 €	7 530 €	4 189 €	4 210 €	4 276 €	4 371 €	4 394 €
Persil	2 183 €	2 180 €	2 160 €	1 597 €	1 588 €	1 609 €	1 648 €	1 630 €
Poireau pop repiqué	10 648 €	10 682 €	10 676 €	11 284 €	11 362 €	11 517 €	11 728 €	11 827 €
Poireau pop semis direct	7 050 €	7 059 €	7 032 €	5 789 €	5 820 €	5 911 €	6 040 €	6 063 €
Pois	1 300 €	1 295 €	1 282 €	1 341 €	1 339 €	1 357 €	1 388 €	1 377 €
Radis hybride	3 549 €	3 549 €	3 526 €	2 834 €	2 837 €	2 878 €	2 940 €	2 927 €
Radis pop	2 453 €	2 451 €	2 426 €	2 269 €	2 267 €	2 299 €	2 351 €	2 339 €

\*Pour les oignons, hypoth. de bulbes gratuits – à partir de 2016, première ligne = oignon automne (hyb ou pop) et deuxième ligne = oignon Printemps (hyb ou pop)

Principales explications sur les écarts importants entre l'ancien et le nouvel itinéraire technique retenu (depuis enquête sur la récolte 2016) :

- (1) : pour la carotte hybride, la fourniture et la pose de bâche a été intégrée dans le nouvel itinéraire technique
- (2) : pour le radis hybride le nouvel itinéraire technique retient un battage à la moissonneuse batteuse équipée de flex roll, alors que dans l'ancien itinéraire la récolte se faisait en deux temps : passage de moissonneuse, puis battage des siliques à poste fixe.
- (3) : pour les oignons les hypothèses retenues dans le nouvel itinéraire technique sont : bulbes fournis gratuitement, récolte mécanique et absence d'irrigation.
- (4) : pour les chicorées witloof hybrides plantées, le nouvel itinéraire technique inclut la fourniture gratuite des plants. Pour les chicorées witloof hybrides semées, l'augmentation de coût est principalement due à un temps de désherbage manuel plus important.
- (5) : pour le persil, les charges d'intrant et de mécanisation autour du semis ont été rattachées au tournesol.
- (6) : pour le poireau population en semis direct le nouvel itinéraire technique retient une récolte directe à la moissonneuse batteuse au lieu d'une récolte manuelle

## Explication de l'évolution des coûts de 2019 à 2020

Pour la période 2019-2020, nous notons des évolutions négatives pour la moitié des indices, compensées par une hausse pour l'autre moitié. A l'inverse de ce que nous avons constaté les années passées le prix de l'énergie a baissé (-6,99%), tout comme le prix des engrais et amendements (-3,61%). Dans la continuité de l'année dernière, le prix des produits de protection des cultures (dans l'hypothèse d'un usage identique d'une année sur l'autre) continu de baisser (-4,17%). De même le SMIC (+1,36%), les machines et les équipements (+1,62%) et l'indice des prix (+0,89%) sont en hausse. En fin de campagne, tendance qui devrait se poursuivre sur la campagne suivante, les prix des énergies, dans le sillage du baril de pétrole, augmentent. Les produits de protection des cultures semblent repartir à la hausse en fin de campagne 2020 (voir tableau 2).

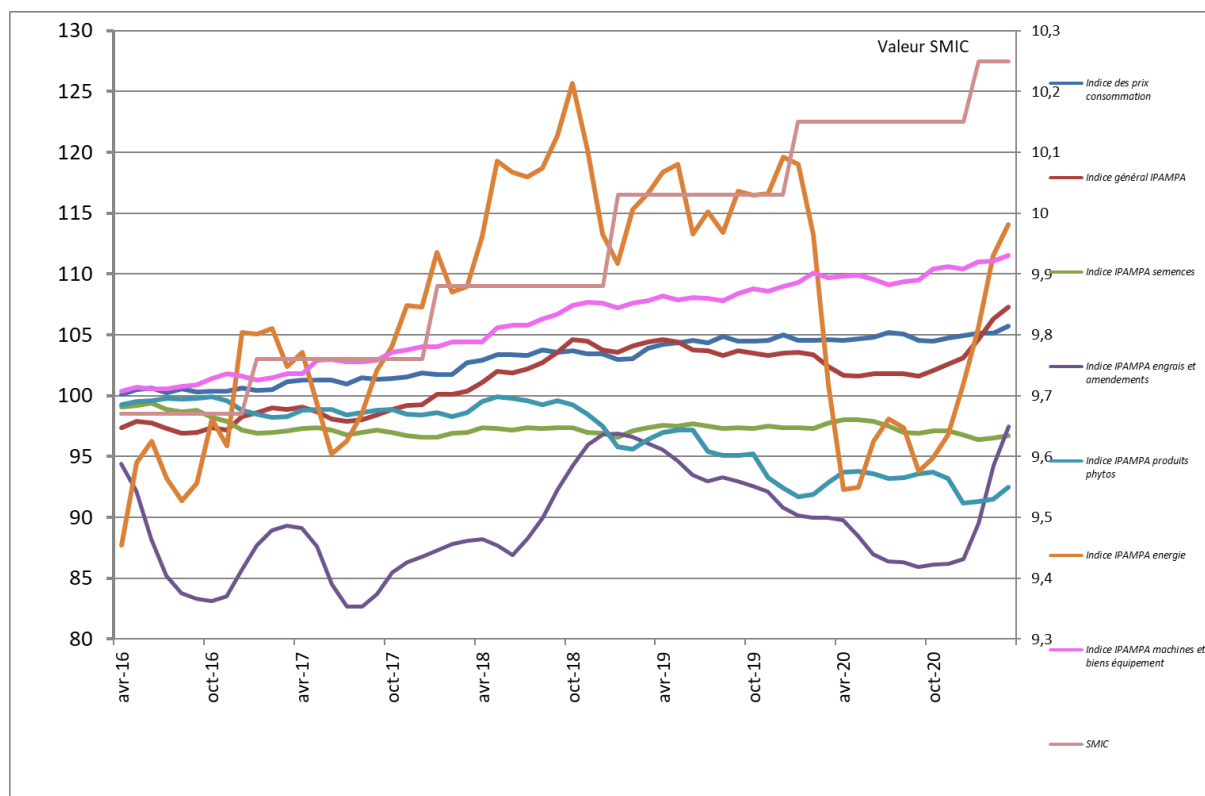
Pour la quasi-totalité des espèces, nous constatons des charges en moyenne stable avec des évolutions comprises entre +0,8% pour le poireau repiqué et -1,0% pour le persil (voir tableau 3). Les espèces montrant une hausse des charges directes sont celles qui ont une demande en main d'œuvre importante (poireaux, oignons, chicorées repiquées et courgettes), les autres espèces profitent de la baisse des produits phytos sans prises en compte des modifications d'itinéraires techniques (voir tableau 5).

Tableau 5 : Part de chaque catégorie de coûts (en %) dans les charges directes par espèce en 2020

\*Pour les oignons, hypothèse de bulbes gratuits

	Engrais et amendement	Protection des cultures	Machines et biens d'équipement	Prix	SMIC	Energie
BETTERAVE H	7,9%	19,9%	22,6%	25,7%	20,5%	3,5%
BETTREAVE POP	8,4%	22,8%	23,9%	21,9%	19,6%	3,4%
CAROTTE H	3,2%	22,7%	15,3%	36,8%	19,7%	2,3%
CAROTTE POP	10,9%	25,3%	24,3%	18,9%	17,1%	3,4%
CHICOREE WIT REP	3,6%	7,3%	17,0%	23,3%	46,6%	2,2%
CHICOREE WIT SD	3,7%	17,0%	22,0%	31,1%	22,6%	3,6%
CORIANDRE	8,4%	16,2%	30,8%	21,7%	16,5%	6,4%
COURGETTE	3,1%	5,0%	19,0%	15,2%	55,0%	2,6%
EPINARD H	10,4%	18,3%	28,1%	19,3%	20,1%	3,8%
HARICOT	3,7%	20,3%	27,9%	25,3%	18,3%	4,5%
MACHE	5,2%	26,4%	26,6%	24,3%	14,7%	2,8%
OIGNON AUTOMNE (hybride ou population) *	2,7%	11,7%	29,0%	16,3%	38,1%	2,2%
OIGNON PRINTEMPS (hybride ou population) *	3,3%	7,6%	31,2%	19,2%	36,3%	2,4%
PERSIL	10,9%	25,8%	28,1%	13,7%	17,3%	4,3%
POIREAU POP REP	1,3%	5,9%	21,5%	7,0%	62,9%	1,4%
POIREAU POP SD	2,7%	12,3%	41,5%	12,3%	29,3%	2,0%
POIS POTAGER	8,3%	22,5%	24,4%	22,9%	17,3%	4,6%
RADIS H	5,8%	19,0%	26,2%	25,0%	20,0%	4,0%
RADIS POP	7,3%	20,5%	30,6%	21,1%	17,1%	3,4%

Graphique 1 : Evolution des indices INSEE d'avril 2015 à avril 2021 (base 100 en 2015)



L'évolution des charges directes se fait par l'application du taux de croissance des indices IPAMPA et INSEE sur la période de juillet de l'année n-1 à juin de l'année n. A titre d'exemple pour la campagne 2020, nous avons étudié l'évolution des indices entre juillet 2019 et juin 2020 (cf. tableau 2).

Sur le début de la campagne 2021, nous voyons l'ensemble des indices à la hausse, hormis celui sur le prix de la protection des cultures et celui sur le prix des semences. Cela est en partie du au contexte économique en période de pandémie. En effet les échanges commerciaux internationaux sont plus difficiles et l'approvisionnement en azote par exemple est plus faible provoquant une hausse des cours des fertilisants. Pour le pétrole, à la suite de la chute des cours en pleine pandémie en mars 2021 (la demande était en chute libre), les pays de l'OPEP+ ont réussi à s'entendre pour réduire l'offre conduisant mécaniquement à une hausse des cours depuis l'automne 2020.

Dans sa révision de la méthodologie avec la base « 100 » 2015 (tous les indices sont étudiés avec comme référence l'année 2015), l'INSEE applique les principes généraux du « Manuel de la statistique UE des prix agricole » et notamment : « *Les moyens de production doivent être évalués au prix d'achat, c'est-à-dire au prix que l'acheteur paie effectivement pour le produit. Il englobe les impôts moins les subventions sur les produits (mais ne comprend pas les taxes déductibles, telle que la TVA déductible).* »

»